

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

1 **Intitulé du module** **Problématiques sociétales** **2023-2024**

Code
S.ER.SO.3531.F.23

Type de formation *
 Bachelor
 Master
 EMBA
 DAS
 CAS
 Autres

Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle
<input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS *
5 ECTS

Langue(s)
 français

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autre

Autres prérequis

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Compétences visées

- Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.
- Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ères et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.
- Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager·ères vulnérables et marginalisé·exs pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.
- Gb1 Connaître et exprimer les limites de ses propres compétences. Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés.
- Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Buts

Le module vise à familiariser les étudiant·exs aux perspectives sociologique, anthropologique et de genre pour appréhender en termes socioculturels les situations des populations rencontrées en ergothérapie et diverses situations professionnelles. Il est composé de deux unités qui se suivent temporellement. La première unité vise à fournir des éléments fondamentaux, notamment conceptuels, nécessaires à la problématisation de phénomènes en termes socioculturels. La seconde unité propose de croiser les perspectives sociologique, anthropologique et de genre pour traiter de thématiques spécifiques liées à l'action professionnelle des ergothérapeutes.

Les étudiant·exs apprennent à problématiser des situations professionnelles ou des thématiques liées à l'action professionnelle selon les perspectives sociologique, anthropologique ou de genre. Ils ou elles apprennent à mobiliser des concepts clefs pour décrire et analyser des situations professionnelles ou des phénomènes liés à l'action professionnelle. Les étudiant·exs apprennent à tenir compte des dimensions socioculturelles en ergothérapie et sont amenés à développer une prise de distance critique (réflexive) utile pour l'action professionnelle.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Unité 1 Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes 2 ECTS
H. Martin, D. Pouliot-Morneau, V. Stucki.

Unité 2 Santé et société : thématiques choisies 3 ECTS
E. Guillaume-Gentil, H. Martin, P. Konan, , C. Suter-Sturm, V. Stucki, L. Vuilleumier

Modalités pédagogiques générales

Cours ex cathedra, lectures, séminaires avec travaux encadrés.

En cas d'absentéisme, l'enseignant·xe est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·exs.

Unité 1 Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes 26 périodes

1 Perspective sociologique.

- Principaux courants de la sociologie.
- Concepts fondamentaux et enjeux majeurs de la sociologie.
- Appréhension avec un regard critique des enjeux sociaux qui conditionnent la réalité sociale et les interactions, notamment par rapport à la pratique de l'ergothérapie.

2 Perspective anthropologique.

- Introduction à la perspective anthropologique.
- Le concept de culture et notions connexes.
- Approche critique des usages de la notion de culture dans le champ de la santé.
- Réflexion sur les notions de compétences (trans)culturelles et de l'interculturalité.

3 Perspective genre.

- Au travers du thème de la construction sociale du sexe et de la sexualité, ce cours présente différentes notions fondamentales en études genre (naturalisation du sexe, bi-catégorisation, socialisation différenciée à la sexualité, transgressions aux normes de genre, etc.).

Unité 1 Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex cathedra, lectures au fil des cours des lectures recommandées.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Unité 2 Santé et société : thématiques choisies

32 périodes

- Les étudiant·exs choisissent un séminaire thématique au sein de chacune des séries A et B et fréquentent ainsi deux séminaires parmi ceux proposés. La répartition des étudiant·exs au sein des différents séminaires se fait de façon équitable.

Séminaires A

1 Migration et Santé.

- Politiques migratoires et populations migrantes en Suisse (contexte migratoire international ; parcours migratoire ; statuts et permis ; populations migrantes en Suisse : nationalités, répartitions hommes/femmes, adultes/mineurs, etc.).
- Santé des populations migrantes en Suisse.
- Notions de culture et migration dans le domaine de la santé.
- Perspective des sciences de l'occupation sur des situations migratoires (notions de déprivation et injustice occupationnelles).
- Ergothérapie sociale : définitions, démarches et interventions.

2 Actions collectives en santé et transformations des rapports usager·ères et professionnel·lexs.

- Réflexion sur la montée des "usager·ères de la santé", des groupes d'entraide et associations et de la figure du patient actif dans le champ de la santé et leurs implications pour les professionnel·lexs engagé·exs dont les ergothérapeutes (positionnement et engagement, *advocacy*).
- Introduction théorique pour situer le champ d'étude.
- Étude de cas sur la base de textes issus de recherches empiriques autour de cas spécifiques.

3 Dynamiques de médicalisations et enjeux professionnels.

- Réflexion sur les processus dynamiques de médicalisation et de psychologisation dans différents univers sociaux (scolaire, familial, sanitaire) et sur les enjeux pour les professionnel·lexs impliqué·exs, en particulier les ergothérapeutes.
- Introduction théorique pour situer le champ d'étude et les principaux débats.
- Étude et présentation de textes issus de recherches empiriques autour de cas spécifiques : les formes contemporaines de psychologisation et médicalisation des difficultés en milieu scolaire (les "dys", hyperactivité ou haut potentiel) ; médicalisation genrée.

Séminaires B

1 Construction sociale du corps.

- Analyse du corps en tant que construction sociale.
- Étude des représentations sociales du corps et les transformations de divers usages pour mieux comprendre leur influence sur les rapports sociaux et les interactions, notamment en regard de la pratique de l'ergothérapie.
- Étude et présentation de textes issus de recherches empiriques.

2 Institutions, contrôle social, déviance et stigmatisation.

- Par le biais de textes théoriques et d'études empiriques, ce séminaire permet de se familiariser avec les notions d'institutions, de contrôle social, de déviance et de stigmatisation et de discuter de leur apport pour les sciences de l'occupation et les champs d'intervention en ergothérapie.

3 Rapports sociaux de sexe et sexualité dans les soins.

- Par l'étude d'articles empiriques portant sur la médicalisation de la sexualité et sur le genre et la sexualité dans les professions soignantes, ce séminaire permet de réfléchir à différentes

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

expressions des inégalités liées aux systèmes de genre et aux processus de naturalisation dans un contexte prônant pourtant l'égalité des sexes.

Unité 2 Modalités pédagogiques spécifiques

Séminaires de lectures avec travaux encadrés, discussions. Présence obligatoire.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier la compréhension et la maîtrise des connaissances ainsi que la capacité à les mobiliser pour analyser des situations professionnelles spécifiques.

Modalités d'évaluation

Unité 1 Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes.

Un examen oral individuel d'une durée de 10 minutes en semaine 6 sur les notions fondamentales présentées en cours. La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module.

Unité 2 Santé et société : thématiques choisies.

Une présentation orale en groupe lors de chacun des deux séminaires fréquentés et un travail écrit en groupe réalisé dans le cadre de l'un des deux séminaires fréquentés, rendu au plus tard en semaine 6. La note obtenue compte pour 3/5 de la note du module.

Dès 4 périodes d'absence (sur 16 périodes) à l'un des séminaires dans lequel l'étudiant·xe est inscrit·xe, quelle qu'en soit la raison, 1 point sera retiré à la note de l'unité 2. Si l'absence est justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 et alinéa 4 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, et qu'elle entraîne l'échec au module, l'étudiant·xe peut se représenter à ce séminaire aussitôt que possible. Dans l'intervalle le module n'est pas crédité.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remédiation

Unité 1 : l'examen oral est refait en semaine 27.

Unité 2 : les travaux écrits sont complétés et corrigés pour la semaine 27.

Répétition en semaine 37 2024

La répétition en semaine 37 de l'année 2024 consiste : pour l'unité 1 en un examen oral de 10 minutes qui porte sur les notions fondamentales présentées en cours ; pour l'unité 2 elle consiste en un dossier écrit développant une thématique principale vue dans l'un des séminaire auquel l'étudiant·xe s'est inscrit·xe.

En répétition de module, l'étudiant·xe gère ses activités d'apprentissage en révisant les contenus du module. La responsable de module rencontre l'étudiant·xe pour lui présenter les modalités d'évaluation. A la demande de l'étudiant·xe, jusqu'à trois séances d'une heure de révision en groupe (ou individuelle, si un·e seul·e étudiant·e doit répéter) peuvent être organisées par le ou la responsable de module.

8 Remarques

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Les unités d'enseignements sont notées au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

En première session

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les unité·s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note des unités remédiées (notées au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de l'unité remédiée avec celle de l'unité ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·xe étudiant·xe qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

En remédiation

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

9 Bibliographie

Berthelot, J.-M. (2000). *Sociologie. Épistémologie d'une discipline. Textes fondamentaux*. DeBoeck Université.

Carricaburu, D., & Ménoret, M. (2010). *Sociologie de la santé : institutions, professions et maladies*. Armand Colin.

Cuche, D. (2016). *La notion de culture dans les sciences sociales*. La Découverte.

Jasmin, E. (Dir.) (2019). *Des sciences sociales à l'ergothérapie : mieux comprendre la société et la culture pour mieux agir comme spécialiste en habilitation à l'occupation*. Presses de l'Université du Québec.

WFOT. (2009). *Guiding Principles on Diversity and culture*. Récupéré de <http://www.wfot.org/Store/tabid/61/CategoryID/4/ProductID/30/Default.aspx>

Nom de la ou du responsable de module *

STUCKI Virginie

Descriptif validé le *

4 septembre 2023

Descriptif validé par *

BERTRAND LEISER Martine

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

1 **Intitulé du module** **Productivité et ergothérapie** **2023-2024**

3 **Code** **Type de formation ***
S.ER.SO.3532.F.23 Bachelor Master EMBA DAS CAS Autres

Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input checked="" type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne
			<input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS * **Langue(s)**
7 ECTS français

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Compétences visées

- Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé.
- Cb4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres.
- Db3 Veiller à un juste équilibre entre ses activités professionnelles et privées.
- Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.
- Eb2 S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé.
- Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager·ère·s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées.
- Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Buts

- Étudier le lien entre les conditions de travail et l'impact sur la santé physique et psychique des individus.
- Connaître le fonctionnement des entreprises (ressources humaines, commission santé) pour intervenir dans le domaine de la prévention en entreprise.
- Connaître les collaborations possibles entre les partenaires de la réinsertion professionnelle, les ressources humaines des entreprises pour mener des interventions ergothérapeutiques dans le champ de la réinsertion ou de la réhabilitation au travail (case management, AI).
- Acquérir des connaissances nécessaires pour effectuer une observation d'activité, une analyse de poste, une analyse posturale et proposer des pistes d'amélioration centrées sur l'activité de travail (occupation) en situation réelle en tenant compte de l'individu, du collectif de travail et de l'environnement.
- Comprendre les facteurs favorisant l'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS) ou des risques psychosociaux (RPS) afin de repérer les situations problématiques ou contraignantes pour l'homme au travail et transformer les situations de travail.
- Organiser et animer une action de prévention dans le monde du travail.
- Connaître différents dispositifs de soutien à l'emploi ou d'entraînement à l'emploi dans le domaine de la santé mentale.
- Identifier la place et le rôle de l'ergothérapeute dans le retour au travail, la réinsertion et l'intégration professionnelle.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Unité 1 Démarche de prévention et analyse de l'activité travail	4 ECTS
D. Benoit, M. Berger, F. Ismail, M. Monin, , E. Offenstein	
Unité 2 Ergothérapie, retour au travail, insertion ou réinsertion professionnelle	3 ECTS
M. Berger, A. Durand, N. Frein, , Cl., Z. Prisse, D. Salvi, S. Scheidegger, C. Vuagniaux , M.Gecaj, Cl.Girard	

Modalités pédagogiques générales

- Cours magistraux, expérimentations, discussions, lectures, tutorats.
- Observation et analyse de situations à partir de vidéo et de situation réelle.
- Entretiens.
- Mise en situation et animation.

En cas d'absentéisme, l'enseignant est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·e·s.

Unité 1 Démarche de prévention et analyse de l'activité travail 60 périodes

Faire un état des lieux de l'entreprise :

- Évolution des conditions de travail et impact sur la santé des individus ;
- Contexte réglementaire du travail, risques professionnels, indicateurs de santé au travail ;
- Les différents enjeux de la démarche de prévention pour l'entreprise.

Mobiliser les partenaires qui collaborent dans la démarche de prévention.

Faire une analyse de l'homme au travail et de ses limites :

- Observation et description d'une situation de travail ;
- Analyse de la situation de travail, identification des risques ;
- Analyse posturale, biomécanique et mise en évidence des contraintes ;
- Pathologies d'hyper sollicitations : Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) ;
- Risques psychosociaux ;
- Analyse de l'activité de travail dans une situation concrète en entreprise.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Proposer des pistes de solutions ou d'amélioration :

- Outils d'évaluation des situations de travail et repérage des risques en lien avec l'activité physique ;
- Grille d'observation et d'analyse des situations de travail (PRAP) ;
- Outils d'évaluation des TMS ;
- Outils d'évaluation des RPS, du stress ;
- Étude du poste de travail assis et des différents aménagements possibles ;

Organiser et animer une action de prévention des TMS et RPS auprès d'un public ciblé

- Construire une réponse pédagogique et un déroulé pédagogique ;
- Assurer l'organisation de la démarche ;
- Animer une séquence de formation.

Unité 2 Ergothérapie, retour au travail, insertion ou réinsertion professionnelle 34 périodes

Description de la trajectoire d'un client dans un processus de réinsertion professionnelle en lien avec les différents partenaires possibles (AI, etc.).

Présentation de la réinsertion professionnelle en Suisse romande.

Sensibilisation au case management et rôle possible de l'ergothérapeute.

Intervention de l'ergothérapeute pour un retour au travail, une insertion ou une réinsertion professionnelle dans le contexte de :

- Jeunes en difficulté d'apprentissage ;
- Lombalgie chronique et TMS ;
- Problématique neurologique ;
- Oncologie ;
- Burn-out.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Démontrer l'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques de l'analyse de l'activité de travail et de l'environnement spécifique de travail. Réaliser une observation sur le terrain en mettant en œuvre les principes de compréhension et d'analyse de l'activité travail et proposer des aménagements pour améliorer la situation de travail.

Mettre en place et animer un programme de prévention pour une profession ciblée.

Modalités d'évaluation

La validation du module se fait à partir de deux évaluations :

A. La première évaluation est l'élaboration d'un rapport d'observation d'environ 12 pages. Ce rapport se fait en binôme. Pour l'élaboration du rapport, chaque groupe est en charge de démarcher une entreprise, une institution, une entreprise sociale, un atelier protégé ou un cabinet d'ergothérapie afin de pouvoir effectuer une observation d'un individu (atteint dans sa santé ou non) à un poste de travail et récolter les informations nécessaires à la réalisation du rapport. Les étudiants·e·s devront décrire l'activité, détecter les contraintes, repérer quelques stratégies de préservation de la santé mises en place par les individus, le collectif ou l'entreprise et proposer des pistes d'améliorations. Deux tutorats sous supervision sont planifiés pour suivre la démarche en entreprise. Cette évaluation vaut pour 2/3 de la note du module. Le travail est rendu au plus tard.

26 janvier 2024

B. La seconde évaluation correspond à la construction d'une action de prévention et à sa mise en œuvre effective, en intégrant les notions vues en cours. La construction de ses actions se fait au fil du module dans deux ateliers et l'évaluation B a lieu à la semaine 6. Cette évaluation vaut pour 1/3 de la note du module. La présence aux ateliers est obligatoire. En cas d'absence même certifiée

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

l'étudiant·e ne pourra pas participer à l'évaluation de la semaine 6 et obtiendra la note 1 pour cette partie B. Lorsque l'absence aux ateliers est justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement HES-SO et que la note du module est inférieure à 4, le module n'est pas en remédiation mais l'étudiant·e peut compenser le 1 en réalisant un dossier identique à celui de la remédiation B.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point ; la note finale au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

7 Modalités de remédiation *	7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *
<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remédiation

La remédiation du rapport (A) consiste à une correction du rapport selon les commentaires apportés par le correcteur ou la correctrice ou une révision complète d'une partie du rapport. Ce rapport corrigé est à rendre pour la semaine 27. La remédiation de l'action de prévention (B) se fait à partir d'un dossier individuel de 10 pages dont le contenu est discuté avec le ou la responsable du module et le thème principal est la prévention. Il est à rendre en semaine 27.

Répétition en semaine 37 2024

En répétition de module, l'étudiant·e gère ses activités d'apprentissage en révisant les contenus du module. La responsable de module rencontre l'étudiant·e pour lui présenter les modalités d'évaluation.

La répétition du module consistera à la rédaction d'un nouveau rapport qui décrit une activité de travail que l'étudiant·e aura observée. Ce rapport mettra en évidence les contraintes et les astreintes sur l'individu à son poste de travail. L'étudiant·e proposera dans son rapport des aménagements de poste, de nouvelles stratégies posturales ou l'installation de moyens auxiliaires pour améliorer les conditions de travail et préserver la santé de l'individu à son poste de travail.

A la demande de l'étudiant·e, jusqu'à trois séances d'une heure de révision en groupe (ou individuelle, si un·e seul·e étudiant·e doit répéter) peuvent être organisées par le ou la responsable de module.

Remarques

En première session

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les évaluation·s avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note des évaluation·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de l'évaluation remédiée avec celle de l'évaluation ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4.

Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

En remédiation

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, l'étudiant·e refait toutes les évaluations du module dans la même forme et les mêmes conditions que les autres étudiant·e·s inscrit·e·s au module. De plus, lorsque le module

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

9 Bibliographie

Aptel, M., Cail, François, Aublet-Cuvelier, A., & Institut national de recherche et de sécurité. (2011). *Les troubles musculosquelettiques du membre supérieur (TMS-MS) guide pour les préventeurs*. INRS.

Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., & Kerguelen, A. (2007). *Comprendre le travail pour le transformer: La pratique de l'ergonomie*. ANACT

Kupper, D., Cedraschi, C., & Genevay. (2012). Hygiène posturale et économie rachidienne dans la lombalgie commune, une pratique à repenser. *Revue médicale suisse*, 8(332), 592-597.

Kupper, D., Gallice, J., Barthassat, V., Cedraschi, C., & Genevay, S. (2010). Programme multidisciplinaires et lombalgies chroniques: concepts et aspects pratiques. *Revue de kinésithérapie*, 10 (102), 35-39.

Lefebvre, B., & Poirot, M. (2011). *Stress et risques psychosociaux au travail*.: Masson.

Rabardel, P., Carlin, N., Chesnais, M., Lang, N., & Pascal, M. (2010). *Ergonomie concepts et méthodes* (6e ed.). Octarès.

Nom de la ou du responsable de module *

MONIN Michelle

Descriptif validé le *

15 août 2023

Descriptif validé par *

Martine BERTRAND LEISER

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

1 Intitulé du module Intégration 4 2023-2024

Code	Type de formation *		
S.ER.SO.3574.F.23	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne
			<input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS *	Langue(s)
4 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

Mener le module de formation pratique de niveau II S.ER.SO.3592.F.23, en parallèle de l'unité 1.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

- Ab2 Développer avec le client un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.
- Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.
- Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.
- Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ère·s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.
- Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager·ère·s vulnérables et marginalisé·e·s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

- Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.
- Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.
- Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.

Buts

- Identifier et déconstruire des démarches professionnelles.
- Raisonner sur ses actions cliniques.
- Clarifier et affirmer des rôles professionnels.
- Augmenter la capacité à exposer des éléments de la profession.
- Saisir des éléments interculturels et des enjeux du contexte international de l'ergothérapie.
- Savoir présenter les résultats de ses travaux.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1 Analyses de pratique stage II **2 ECTS**
G. Clerc-Grimm, E. Offenstein, M.-A. Pellerin, V. Simonet

Unité 2 Semaine thématique **2 ECTS**
V. Simonet et autres enseignant·e·s

Modalités pédagogiques générales Séminaire
Présence obligatoire à tous les cours des 2 unités

Unité 1 Analyses de pratique **24 périodes**
Quatre périodes avant le stage, 16 durant le stage, quatre à l'issue du stage.

Les quatre périodes avant la formation pratique servent à envisager des objectifs de stage compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant·e et du niveau de stage ainsi qu'à discuter de travaux inhérents au stage. Elles sont suivies d'une visite du milieu de stage par l'étudiant·e et d'une phase de négociation des objectifs entre l'étudiant·e le ou la praticien·ne formateur·trice et l'enseignant·e référent·e de l'école.

Deux jours de retour à l'école (16 périodes), fixés au milieu du stage, en groupes, visent l'exploration de divers phénomènes rencontrés en stage et la clarification des démarches professionnelles : intégration des divers modèles aux situations rencontrées, recherche et emploi des preuves et des fondements scientifiques, compréhension de la complexité des situations occupationnelles des client·e·s, raisonnements et démarches professionnelles.

Les quatre périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation.

Une visite de stage par l'enseignant·e référent·e de l'école à l'étudiant·e et au ou à la praticien·ne formateur·trice, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant·e et le cas échéant de procéder aux ajustements.

Modalités pédagogiques spécifiques

Séminaires en groupes de 16 étudiant·e·s environ, encadré·e·s par l'enseignant·e référent·e. Présence obligatoire.

Entretien tripartite lors de la visite.

Rédaction d'un rapport de stage présentant un cas suivi par l'étudiant·e durant le stage.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Le début de la démarche est rendu pour le retour à l'école à mi-stage et une version finale à la fin du stage.

Les explications quant aux documents attendus et aux critères d'évaluation sont disponibles sur Cyberlearn, en libre accès.

Unité 2 Semaine thématique

Semaine d'intégration autour de la thématique de la Réadaptation à Base Communautaire. Réflexion sur l'implication des ergothérapeutes dans des contextes inhabituels mettant en avant l'interculturalité et questionnant nos rôles professionnels.

Modalités pédagogiques spécifiques

32 périodes en semaine 3

Conférences en anglais ou français, discussions, lectures, travaux de groupe, séminaires.
Présence obligatoire.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'acquisition des démarches d'ergothérapie.

Vérifier la capacité à développer et partager une réflexion sur son rôle professionnel.

Unité 1 Modalités spécifiques

L'unité 1 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module.

Les quatre périodes précédant l'entrée en stage, la visite, les 16 périodes de retour à l'école et les quatre périodes suivant le stage ainsi que le contrat pédagogique tripartite et le rapport de stage en version intermédiaire et finale sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant·e référent·e de l'école qui suit l'étudiant·e en stage. Le document est disponible sur Cyberlearn.

Un rapport intermédiaire rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 5 sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratiques. Non-rendu pour les analyses de pratiques, il obtient 0 point sur 5. Un rapport final rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 7. Lorsque le rapport final de stage n'a pas été rendu pour les analyses de pratiques finales, il obtient 0 point sur 7.

L'absence partielle ou complète aux analyses de pratique - avant, pendant ou après le stage - entraîne une pénalisation de 2 points par demi-jour d'absence sur le total des 26 points qui peuvent être acquis et qui figurent sur le formulaire d'évaluation. En cas d'absence justifiée par des pièces, l'étudiant·e peut toutefois négocier avec l'enseignant·e référent·e un travail compensatoire qui viendra démontrer qu'il ou elle a acquis les compétences étudiées durant les analyses de pratique manquées et permettra de récupérer tout ou partie des points perdus.

Unité 2 Modalités spécifiques

L'unité 2 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module.

L'évaluation porte sur la réalisation d'un poster et sa présentation orale.

L'absence, certifiée ou non, à plus de 8 périodes durant la semaine thématique entraîne une note de 1/6 à l'unité et la nécessité de remédier en remplaçant la semaine par une autre activité en lien avec la thématique, valant 2 ECTS et négociée avec le ou la responsable du module. L'absence aux présentations orales, certifiée ou non entraîne un 0 à celles-ci (25% de la note de l'unité).

7 Modalités de remédiation *

7a

**Modalités de remédiation
(en cas de répétition) ***

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible | <input type="checkbox"/> remédiation possible |
| <input type="checkbox"/> pas de remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous) |

Remédiation

Remédiation de l'unité 1 en cas de note supérieure ou égale à 3.5 et inférieure à 4 : entre 15 et 17 points sur 26 sont obtenus sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique. La remédiation consiste à compléter le rapport de stage. L'enseignant·e référent·e fixe les critères auxquels le rapport complété doit satisfaire en fonction des difficultés rencontrées par l'étudiant·e durant les analyses de pratique. Le rapport de stage complété est rendu en semaine 50 à l'enseignant·e référent·e

Remédiation de l'unité 2 en cas de note supérieure ou égale à 3.5 et inférieure à 4. Les étudiant·e·s effectuent un dossier complémentaire. Le travail est à rendre en semaine 6.

Répétition

L'unité 1 est en échec en cas de note inférieure à 3.5: moins de 15 points sur 26 sont obtenus sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique. L'unité 1 est également en échec lorsque le rapport de stage complété selon la demande de l'enseignant·e référent·e n'est pas rendu en semaine 50 ou reste insuffisant.

La répétition consiste à refaire un rapport de stage présentant la démarche ergothérapeutique sur la base d'une vignette clinique. Chaque étape de la démarche ergothérapeutique est argumentée, en recherchant et employant des preuves et des fondements scientifiques. Délai : semaine 37 de 2024. Une note inférieure à E (4) pour le travail de répétition de l'unité 1 entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

L'unité 2 est en échec en cas de note inférieure à 3.5 ou lorsque le travail compensatoire n'est pas rendu en semaine 6 ou reste insuffisant.

La répétition de l'unité 2 consiste à réaliser une nouvelle activité en lien avec la thématique. Cette activité est négociée avec la responsable du module. Délai : semaine 37 de 2024.

Une note inférieure à E (4) pour le travail de répétition de l'unité 2 entraîne un F, l'échec du module et l'arrêt de la formation.

8 Remarques

Les évaluations et les unités d'enseignements sont notées au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les deux unités doivent être réussies indépendamment l'une de l'autre. La note du module et les crédits ne sont attribués que lorsque les deux unités sont complétées et réussies.

Lorsque pour des raisons de planification ou indépendante de l'étudiant·e, l'ensemble des éléments de l'unité 1 ne peuvent pas être accomplis et évalués, la note de l'unité est établie en conséquence.

En cas d'échec au module de stage niveau II (module S.ER.SO.3592), l'unité de cours "Analyse de pratique" n'est pas acquise. Il est considéré que l'unité 1 est faite pour la première fois lors de cette répétition du stage. La règle de remédiation ou de répétition du module Intégration 4 ne sont donc pas appliquées à cette première tentative, associé au stage échoué. Le module Intégration 4 ne peut être crédité avant la réussite de cette unité. Ces règles s'appliquent également lorsque le stage est reporté.

9 Bibliographie

Meyer, S. (2007). *Démarches et raisonnements en ergothérapie*. Haute école de travail social et de la santé.
https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/rad/editions/45_de_marches_et_raisonnements_en_ergotherapie.pdf

Nom du responsable de module *

SIMONET Valérie

Descriptif validé le *

1^{er} septembre 2023

Descriptif validé par *

BERTRAND LEISER Martine

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

1 **Intitulé du module** **Formation pratique niveau II** **2023-2024**

Code S.ER.SO.3592.F.23 **Type de formation ***
 Bachelor Master EMBA DAS CAS Autres

Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS * 10 ECTS **Langue(s)**
 français

3 **Prérequis**

- avoir validé le module 2391 Formation pratique niveau I
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

Mener en parallèle l'unité 1 - analyses de pratique - du module S.ER.SO.3574.F.23

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage**

Compétences visées

Ab2 Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.

Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.

Ab4 Intégrer, dans l'intervention, des activités quotidiennes ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement.

Bb3 Communiquer efficacement oralement, par écrit ou électroniquement des informations relatives aux utilisateurs, à ceux-ci ou celles-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieur·e·s et aux répondants des coûts.

Cb3 Adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des collaborateurs et des collaboratrices et soutenir la dynamique de l'équipe de manière constructive.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Db1 Gérer durablement ses propres activités et ressources. Démontrer à travers l'efficacité de ses prestations ses responsabilités ergothérapeutiques à l'égard des usager·ère·s, de l'équipe interprofessionnelle, des répondants des coûts et de la société.

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ère·s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.

Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

Buts

La deuxième période de formation permet à l'étudiant·e d'approfondir les compétences acquises lors du stage de niveau I, de développer de nouvelles compétences et de les appliquer à des situations complexes. Il ou elle développe son autonomie dans l'ensemble des activités qu'il ou elle déploie. Le stage permet entre autres de:

- évaluer les situations en recourant aux méthodes adéquates d'obtention d'information,
- élaborer, réaliser, ajuster et évaluer des séances d'ergothérapie,
- évaluer les effets et les résultats des interventions à l'aide des instruments adéquats,
- mener des interventions fondées sur des preuves scientifiques,
- augmenter ses capacités de communication et de collaboration avec les client·e·s, au sein de l'équipe et de l'institution,
- assumer les tâches administratives en relation avec le ou la client·e et le fonctionnement du service,
- s'engager dans des rôles professionnels au sein de l'équipe.

5 Contenu et formes d'enseignement

Semestres 4 et 5, semaines 34 à 42.

La formation pratique (stage) comprend neuf semaines d'exercice de l'ergothérapie. L'étudiant·e est en outre libéré·e une demi-journée par semaine du milieu de stage afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui sont nécessaires aux apprentissages.

Modalités pédagogiques générales

Présence obligatoire.

Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant·e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle:

- poursuit des interventions initiées par les ergothérapeutes et les adapte, y compris dans des situations complexes
- initie l'intervention auprès de nouveaux ou nouvelles client·e·s, y compris dans des situations complexes,
- établit le profil occupationnel des client·e·s, observe des performances et des environnements, recourt à des instruments de mesure,
- cherche des preuves scientifiques nécessaires aux interventions,
- gère de façon autonome la relation thérapeutique avec des client·e·s, ainsi que les contacts avec l'ensemble des personnes et structures impliquées dans l'intervention,
- participe aux différentes activités du service ainsi qu'aux activités de l'institution,
- respecte les principes éthiques et déontologiques de la profession et du lieu de stage,
- effectue les tâches administratives en lien avec les traitements conduits et avec la marche du service,
- participe aux activités de promotion de l'ergothérapie au sein de l'institution,
- développe ses raisonnements professionnels.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

La période de formation pratique comprend une visite de stage ainsi que deux jours consécutifs d'analyse de pratique à l'école qui font partie du module Intégration 4 (voir fiche module correspondante). Ces deux prestations sont placées sous la responsabilité des enseignant·e·s de l'école.

6 **Modalités d'évaluation et de validation**

Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des 32 compétences (5 catégories) de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau II de stage et définies dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique.

Formes générales de l'évaluation

La formation pratique vaut 10 crédits.

Elle est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, conformément aux Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO et selon les attentes définies, en début de stage, dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, tout en prenant en compte les éléments du contrat pédagogique tripartite.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Le formulaire d'évaluation permet de situer, en continu, le niveau d'apprentissage, en particulier en vue de la visite de stage. En cas de difficultés majeures, l'enseignant·e référent·e de l'école en est immédiatement informé·e.

Lors de la dernière semaine de stage, le praticien formateur ou la praticienne formatrice procède à une évaluation sommative. La réussite du stage est déterminée par le taux entre le total de points des performances et le total des points des attentes. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux égal ou supérieur à 75%.

La note du module, calculée au demi-point, est ensuite établie par le ou la responsable du module de formation pratique selon le barème suivant:

95% – 100% et au-delà = A;

90% – 94% = B;

85% – 89% = C;

80% – 84% = D;

75% – 79% = E;

< 75% = F.

Les informations concernant l'évaluation figurent dans les Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO ainsi que dans le manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique. Ces documents, ainsi que le formulaire d'évaluation, sont disponibles, en libre accès, sur le site Cyberlearn de la HES-SO.

7 **Modalités de remédiation ***

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

Répétition

En cas de note inférieure à 4 (taux de réussite inférieur à 75%), le module est répété lors de la période de stage suivante. La répétition du module entraîne également la reprise de l'unité 1 - analyses de pratique - du module S.ER.SO.3574.F.23

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

8 **Remarques**

Au-delà de 10 jours d'absence justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO durant le stage, celui-ci est remplacé de même que les analyses de pratique à la période de formation pratique du niveau III.

Un stage répété qui est échoué entraîne un F définitif et l'arrêt de la formation.

Les étudiant·e·s en échange international, même s'il s'agit d'un stage de fin de formation sont évalués selon les attentes de niveau II.

Les étudiant·e·s en échange international sont en principe évalués selon les règles et avec le formulaire de la filière ergothérapie de Lausanne. Cependant le ou la praticien·ne formateur·trice peut à la demande de l'étudiant·e ou de son école de provenance accepter le recours au formulaire de ladite école mais n'y est pas tenu·e.

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

Praticiens formateurs et praticiennes formatrices
Ergothérapeutes référent·e·s

Nom du responsable de module

REBEAUD Floriane

Descriptif validé le

14 août 2023

Descriptif validé par

BERTRAND LEISER Martine